

27^{ÈME} COURSE DE CÔTE D'HIRANCY 13 ET 14 AVRIL 2019



CHALLENGE
A S A YONNE
COURSES DE CÔTE

RÈGLEMENT



ESSAIS LIBRES:
SAMEDI DE 15H00 À 18H30
ESSAIS ET COURSES:
DIMANCHE DE 8H30 À 18H30

A S A YONNE

FFSA
COUPE DE
FRANCE MONTAGNE



REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE d'IRANCY

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE
Organise les 13 et 14 Avril 2019

Une compétition automobile régionale dénommée :

27^{ème} COURSE DE CÔTE REGIONALE d'IRANCY

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la montagne 2019 coef.1 et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE COMTE 2019 ainsi que le Challenge ASA YONNE des Courses de Côte.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue régionale BFC sous le numéro **09-28** en date du **06/01/2019**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	Mr François BELORGEY Mme Josiane CHARLEUX Mme Nicole GUIBLAIN	Licence n° 10528 Licence n° 9434 Licence n° 7079
Directeur de Course Directeurs de Course Adjoints	Mr Christian HAMON Mr Gérard PORA	Licence n° 29685 Licence n° 57091
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints	Mr Santiago CANO Mr Marc CHARBONNEAU	Licence n° 35161 Licence n° 47435
Médecin responsable	Dr Vicentiu VOINEA	
Chargé de la mise en place des moyens	Mr André GUIBLAIN	Licence n° 7081
Chargé des relations avec les concurrents	Mr Thierry COURPASSON	Licence n° 46943
Chargé des Commissaires de route Chronométrateurs	Mr José DE SOUSA Mr David GUIBLAIN Mme Michèle GUIBLAIN	Licence n° 137353 Licence n° 134494 Licence n° 163636

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 9 Avril 2019 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le 11 Avril 2019.

Vérifications administratives le 13 Avril 2019 de 13h45 à 18h45 et le 14 Avril 2019 de 7h30 à 9h00.

Lieu : Salle des fêtes d'IRANCY.

Vérifications techniques le 13 Avril 2019 de 14h00.à19h00 et le 14 Avril 2019 de 7h45 à 9h15.

Lieu : à côté de la salle des fêtes d'IRANCY

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 14 Avril 2019 à 9h30.

Lieu : parc départ, rue Soufflot.

Briefing des commissaires le 13 Avril 2019 à 14h00 sur la ligne de départ.

Essais non chronométrés le 13 Avril 2019 de **15h00 à 16h30 : priorité aux « voitures ouvertes »**, de **aux 16h30 à 17h30 : priorité « voitures fermées »** et de **17h30 à 18h30 : tous groupes confondus.**

Pour le 14 Avril 2019 de 8h30 à 9h30 (**uniquement pour les concurrents vérifiés le 14 avril 2019**).

Essais chronométrés le 14 Avril 2019 de 9h40 à 11h00.

Briefing écrit des pilotes distribué et émarginé aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **14 Avril 2019 à 11h15.**

Course

- 1^{ère} montée le 14 Avril 2019 à partir de 11h15
- 1^{ère} montée (suite) à partir de 13h00
- 2^{ème} montée le 14 avril 2019 15' après la 1^{ère} montée
- 3^{ème} montée le 14 Avril 2019 15' après la 2^{ème} montée
- 4^{ème} montée le 14 Avril 2019 15' après la 3^{ème} montée

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **15'** après l'arrivée du dernier concurrent (**salle des Fêtes**).

Parc fermé au stand de chaque concurrent.

Remise des prix le 14 Avril 2019 à 19h30 Salle des Fêtes d'IRANCY.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 14 Avril 2019 à 8h00 Salle des Fêtes d'IRANCY.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 13 Avril 2019 de 13h45 à 18h45 et le 15 Avril 2019 de 7h30 à 9h00.

Lieu : Salle des Fêtes.

Vérifications techniques le 13 Avril 2019 de 14h00 à 19h00 et le 14 Avril 2019 de 7h45 à 9h15.

Lieu : à côté de la Salle des Fêtes.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse **RPM – 16, route Nationale 6 – 89290 VINCELLES**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **14 Avril 2018 à 9h15.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **14 Avril 2018 à 8 heures.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA de l'YONNE
Monsieur André GUIBLAIN
15 rue CHIFFLOT – 89260 THORIGNY SUR OREUSE
Tel : 03 86 88 44 69 Mobile 06 08 02 44 26
<http://www.brennusinfo> – Mail andre.guiblain@orange.fr

jusqu'au **9 Avril 2019 à 24 heures**.

Les frais de participation sont fixés à **150€(avec publicité), ou 130 € pour 5 engagements groupés**.
Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **130**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée par additif au présent règlement particulier.

Publicité optionnelle sera communiquée par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte d'**IRANCY** a le parcours suivant :

La course se déroulera en **4** montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 73 rue Soufflot sur la D38 sortie du village d' IRANCY.

Arrivée : D38 – 1650 m après

Pente moyenne : 5,7%, dénivellation : 96m

Altitude de départ : 173m, altitude d'arrivée : 269m

Longueur du parcours : 1650m

Modalités de retour au départ : pour les voitures fermées en convoi par la route de St Cyr et V.O IRANCY, pour les voitures ouvertes en convoi par la route de course

Parc de départ **IRANCY D38, sortie du village**

Parc d'arrivée **Carrefour, route de St Cyr.**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par le chemin des Fossés et la rue Soufflot

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **rue Soufflot**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés : **chemin des Fossés**

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du **12 Avril à 19 heures,**

Les remorques devront être garées **rue des Fossés.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est **situé à leur stand.**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Salle des Fêtes d'IRANCY**
- pendant les essais et la course : **au parc départ, rue Soufflot.**
- pendant le délai de réclamation ; **à la salle des Fêtes d'IRANCY**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : **Salle des Fêtes d'IRANCY**

Téléphone permanence n° **06 08 02 44 26**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : AUXERRE Téléphone n° **03 86 94 44 00**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence écrite aux pilotes sera distribuée et émarginée aux vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : (aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure).

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les classements provisoires seront affichés à la salle des Fêtes d'IRANCY, 15' après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes
- 1 classement pour chacune des classes

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix en espèces se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT PAR CLASSE

1^{er} prix 110€+ 1 coupe

2^{ème} prix 60€(si plus de 5 partants)

3^{ème} prix 30€(si plus de 7 partants)

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50%

CLASSEMENT FEMININ

1 prix de 110€+ 1 coupe (diminué de 50% si moins de 3 partantes)

COUPES

Il sera attribué 1 coupe aux 3 premiers du classement général.

Tous les pilotes présents à la remise des prix recevront un trophée.

COMMISSAIRES

2 commissaires seront récompensés

La remise des prix se déroulera le 14Avril 2019 à 19h30 à la salle des Fêtes d'IRANCY.